



séparation, crédit et bien immobilier

Par **Incroyable Séjour**, le **03/06/2024** à **11:23**

Bonjour,

Mon conjoint nous quitte, nous sommes en union libre, nous avons en commun notre maison et le crédit qui va avec.

Il ne souhaite pas que je perde la maison et imposer un déménagement à nos enfants qui sont encore très jeune.

Je suis d'accord pour assumer le crédit, les charges de la maison et mes enfants resteront avec moi sauf un weekend sur deux mais je ne peux racheter à mon seul nom le crédit pour le moment, mon taux d'endettement est sensiblement supérieur à 33%.

Pouvons nous repasser devant un notaire pour refaire un acte d'indivision qui stipule qu'à la fin du crédit je deviendrais propriétaire du bien?

Peut-il être en indivision à 1%, par exemple ?

Quelle close me conseillez-vous de noter dans ce nouvel acte ?

Merci de votre retour.

Par **Marck.ESP**, le **03/06/2024** à **13:44**

Bienvenue sur LegaVox

Ce n'est malheureusement pas possible de la manière dont vous l'écrivez.

Juridiquement, il faut effectivement mettre les choses au clair.

Occupante de la maison, vous devez une indemnité d'occupation. Cela peut être représenté par votre prise en charge du crédit mais ne vous rendra pas propriétaire à terme.

Voyez donc le notaire ou un avocat dès maintenant, pour étudier les meilleures pistes.